



NOTE DU BCC SUR L'ALLÈGEMENT DE LA PAUVRETÉ

BUREAU DE COORDINATION DU COMCEC
Mai 2025

NOTE DU BCC SUR L'ALLÈGEMENT DE LA PAUVRETÉ

I. Introduction

Depuis 1990, le monde a été témoin de progrès remarquables dans la lutte contre l'extrême pauvreté, en sortant plus d'un milliard de personnes de la pauvreté. Le taux mondial d'extrême pauvreté est passé de 36% en 1990 à 10% en 2015, un résultat historique largement dû à la croissance économique rapide en Asie de l'Est, dans le Pacifique et en Asie du Sud. Cette période a été marquée par des avancées sans précédent en matière de développement mondial, offrant à des millions de personnes non seulement des revenus accrus, mais aussi de meilleures opportunités et de meilleurs moyens de subsistance.

Toutefois, le rythme de la réduction de la pauvreté s'est considérablement ralenti, sous l'effet d'une croissance économique inerte et de défis mondiaux de plus en plus nombreux. La pandémie COVID-19, combinée à une forte inflation, à un endettement croissant, à des conflits géopolitiques, à des chocs liés au climat et à une fragilité croissante, a gravement perturbé les efforts de réduction de la pauvreté, en particulier dans les pays à faible revenu. En 2024, on estimait que 8,5% de la population mondiale, soit environ 692 millions de personnes, continuait de vivre dans l'extrême pauvreté avec des revenus inférieurs à 2,15 dollars par personne et par jour. Si ce chiffre représente une légère amélioration par rapport aux 713 millions de personnes de 2023, il souligne également la fragilité des avancées récentes.

Bien que des progrès notables aient été réalisés à l'échelle mondiale en matière de réduction de la pauvreté, ces progrès ont été inégaux selon les régions. La pauvreté reste profondément ancrée dans de nombreux pays, notamment en Afrique subsaharienne, où les taux restent alarmants et où peu de progrès ont été observés au cours des dernières décennies. De plus, dans les régions où la pauvreté a reculé, la hausse des inégalités de revenus constitue un défi majeur et persistant. La croissance économique ne s'est pas systématiquement traduite par un développement inclusif, et les disparités de richesse se sont creusées dans de nombreux contextes. Bien que la réduction de la pauvreté monétaire est remarquable, des problèmes persistants tels que les inégalités, les déséquilibres interrégionaux et les conséquences à long terme de la pandémie de COVID-19 soulignent que l'éradication de la pauvreté reste un objectif inachevé.

Vingt et un des quarante-quatre pays figurant sur la liste des pays les moins avancés étant membres de l'OCI, il est évident que la pauvreté constitue un défi majeur pour l'OCI. Par conséquent, la Stratégie du COMCEC a identifié l'allègement de la pauvreté comme l'un des domaines de coopération et le Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté (GTAP) a été établi avec l'objectif stratégique d'« éradiquer l'extrême pauvreté et la faim dans les pays membres ».

II. Efforts pour alléger la pauvreté dans le cadre du COMCEC

L'accès à un logement adéquat et abordable reste un défi pressant dans de nombreux pays en développement, en particulier pour les populations à faible revenu. L'urbanisation rapide, la croissance démographique, la hausse des coûts de construction et la faiblesse des cadres réglementaires ont contribué à la prolifération des établissements informels et à des conditions

de logement insalubres. Ces tendances ont entraîné une exposition accrue aux risques sanitaires, à l'exclusion sociale et à la vulnérabilité aux dangers environnementaux.

Assurer un logement décent pour tous nécessite des réponses politiques globales et inclusives qui vont au-delà de la fourniture d'un logement. Les stratégies efficaces de logement doivent aborder des questions clés telles que la sécurité foncière, l'accès aux infrastructures et aux services de base, l'accessibilité financière et la construction résiliente au changement climatique. À cet égard, des investissements publics ciblés, des partenariats public-privé et des approches communautaires sont essentiels pour améliorer durablement les conditions de vie. Les politiques devraient également être alignées sur les priorités nationales de développement et les cadres de planification urbaine afin de garantir un impact à long terme et l'équité sociale.

En raison de l'importance du sujet, le Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté a consacré ses Réunions de 2025 à la question du logement décent. A cet égard, la 24^{ème} réunion du GTAP a été tenue le 24 avril 2025 en format en ligne avec pour thème du «Logement Décent pour les Pauvres dans les Pays Membres de l'OCI». La 25^e réunion du groupe de travail se tiendra sur le même thème en 15 et 16 septembre 2025.

A. Logement Décent pour les Pauvres dans les Pays Membres de l'OCI

24^{ème} et 25^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté)

La 24^{ème} réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur l'Allègement de la Pauvreté a été tenue le 24 avril 2025 en format en ligne avec pour thème du «Logement Décent pour les Pauvres dans les Pays Membres de l'OCI».

Une Recherche portant sur le même thème est en cours de préparation pour deux réunions consécutives du GTAP du COMCEC (24^{ème} et 25^{ème}). Alors que la première version du projet du guide a été soumise à la 24^{ème} réunion du GTAP, la version finale du guide a été soumise pendant la 25^{ème} réunion du GTAP.

Le projet de guide comprend une introduction et une méthodologie ainsi qu'une partie consacrée à un cas de pays. Le guide couvrira des cas d'analyses pour cinq pays sur la question, à savoir l'Égypte, le Maroc, la Malaisie, l'Ouzbékistan et le Singapour, et s'appuiera sur des visites de terrain auprès d'agences gouvernementales et d'ONG.

La 24^{ème} réunion du Groupe de travail a travaillé sur la question et a examiné les principales conclusions du rapport de recherche. Les participants ont partagé leurs expériences en matière de stratégies et de politiques de logement pour les parties pauvres de la société.

La 25^{ème} Réunion du Groupe de Travail se tiendra les 15-16 Septembre 2025 et examinera le guide final sur le sujet. Le guide final proposera une ligne directrice comprenant des recommandations politiques pour donner un aperçu de l'efficacité des stratégies et des politiques de logement pour les pauvres. Les participants discuteront des Recommandations Politiques à considérer par la 41^{ème} Session Ministérielle du COMCEC. Le rapport de recherche et le document de recommandations politiques seront disponibles sur le site web du COMCEC (www.comcec.org).

B. Financement des Projets du COMCEC

Le Financement des Projets du COMCEC (FPC) est l'autre instrument important de la Stratégie. Les projets financés dans le cadre du FPC servent la coopération entre les pays membres et sont conçus conformément aux objectifs et aux résultats attendus définis par la stratégie dans la section sur l'allègement de la pauvreté. Les projets jouent également un rôle important dans la réalisation des recommandations politiques formulées par les pays membres lors des réunions du GTAP.

En 2025, un projet a été sélectionné dans le domaine de la réduction de la pauvreté et seront mis en œuvre comme suit :

Le projet intitulé «Développement d'une feuille de route efficace pour faciliter la transition numérique dans les systèmes EPF nationaux dans les pays membres de l'OCI» sera mis en œuvre par le SESRIC en partenariat avec la Malaisie, la Turquie, l'Azerbaïdjan, la Jordanie, la Tunisie, le Tchad, le Qatar, l'Ouganda, la Gambie et le Centre du travail de l'OCI. L'objectif principal du projet est de fournir des orientations en élaborant une feuille de route pour les pays membres de l'OCI afin de faciliter leur transition numérique dans les systèmes d'enseignement et de formation professionnels afin d'améliorer les compétences et l'employabilité de la main-d'œuvre. À cet égard, des Conférences et des Ateliers seront organisés dans le cadre du projet.
